



VP

DECISION N° 399

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / BIBLIOTHEQUE POUR TOUS ANIMATION « ATELIER ECRITURE » AVANT-GARDE EN FETE

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de La Bibliothèque pour tous d'organiser des animations durant la journée de la fête de l'avant-garde le samedi 24 mai 2025.

Le Maire,

D E C I D E

- de signer une convention avec la Bibliothèque pour tous, représentée par sa présidente, Madame LESAINÉ Catherine, dont le siège se situe 59 rue du Général de Gaulle à Pompey.
- Ces ateliers sont prévus suivant le planning suivant : samedi 24 mai 2025 de 10 h à 18 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 27 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGRIC



Publié, notifié le 31/3/25
Transmis à la Préfecture le 31/3/25